

DEC 15/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 août 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 août 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2020 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 15010

**Bruxelles, le 17 août 2020
(OR. en)**

10147/20

FIN 528

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	17 août 2020
Destinataire:	Madame Bettina HAGEDORN, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 15/2020.

p.j.: DEC 15/2020



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 17/08/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020
SECTION III - COMMISSION TITRES: 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 15/2020

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CE	-30 000 000,00
	CP	-30 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, assistance alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	CE	30 000 000,00
	CP	30 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 11/08/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	358 500 000,00	358 500 000,00
2 Virements	-254 397 884,00	-273 500 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	104 102 116,00	85 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	104 102 116,00	85 000 000,00
6 Prélèvement proposé	30 000 000,00	30 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	74 102 116,00	55 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	8,37 %	8,37 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 11/08/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide spécifiques de pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 11/08/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 527 234 779,00	1 212 000 000,00
2 Virements	323 297 884,00	228 210 100,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 850 532 663,00	1 440 210 100,00
4 Crédits déjà utilisés	1 811 232 384,00	1 158 808 147,30
5 Crédits disponibles (3-4)	39 300 279,00	281 401 952,70
6. Renforcement demandé	30 000 000,00	30 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	69 300 279,00	311 401 952,70
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,96 %	2,48 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	1 024 638,59	643 655,90
2 Crédits disponibles à la date du 11/08/2020	993 638,59	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	3,03 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

À la suite des explosions dévastatrices survenues dans le port de Beyrouth le 4 août 2020, la situation humanitaire au Liban se détériore rapidement.

Le Liban connaissait déjà une situation extrêmement précaire, subissant une crise économique et financière de plus en plus grave, des tensions sociales et la pandémie de COVID-19. Récemment, le pays a, pour la première fois, cessé d'honorer sa dette, ses réserves de devises étant insuffisantes pour couvrir les importations de produits de base.

À la suite des explosions, on comptait, au 11 août, 200 morts, plus de 6 000 blessés et quelque 300 000 personnes déplacées, qui ont perdu leur logement et leur activité professionnelle. La destruction du port de Beyrouth, par lequel transitent environ 90 % des importations, aura un effet dévastateur sur les livraisons de marchandises. Des stocks de blé ont également été perdus, ce qui a entraîné le rationnement immédiat des ventes aux boulangeries.

De nombreuses installations médicales ont subi de graves dégâts. Les hôpitaux, qui ont déjà du mal à gérer la crise de la COVID-19, n'ont pas la capacité de prendre en charge tous les blessés. Des hôpitaux de campagne, des unités de soins intensifs, des unités médicales mobiles, des ambulances et des infirmier(e)s sont nécessaires de toute urgence.

Sur la base d'une analyse des besoins, la Commission sollicite un renforcement du budget de l'aide humanitaire de 30 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement. Les fonds serviront à financer les interventions sanitaires d'urgence, les abris, les services d'eau et d'assainissement, l'aide alimentaire, la protection et l'éducation.

Au début du mois d'août, le taux d'exécution global du chapitre 23 02, Aide humanitaire, était de 97,19 % pour les crédits d'engagement et de 86,69 % pour les crédits de paiement.

La réserve opérationnelle de l'aide humanitaire, qui s'établit actuellement à 51 millions d'EUR, doit être préservée pour faire face, d'ici à la fin de l'année, à d'autres urgences humanitaires, d'une ampleur moindre, ou à des catastrophes soudaines.

La Commission n'a pas été en mesure d'identifier des redéploiements au sein de la rubrique 4. Par conséquent, elle sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence pour un montant de **30 millions d'EUR** en crédits d'engagement et de paiement.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2020

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2020, which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

Transfer Ref	Content	Commitment Appropriations carried-over Reserve (EUR)	Commitment Appropriations 2020 Reserve (EUR)	Payment Appropriations 2020 Reserve (EUR)
	Initial appropriations	45 602 116	358 500 000	358 500 000
DEC 02	Mobilisation of the EAR for COVID-19 outbreak crisis	30 000 000	0	24 000 000
DEC 03	Mobilisation of the EAR for Venezuela and East Africa	15 602 116	74 397 884	90 000 000
DEC 07	Mobilisation of the EAR for COVID-19 outbreak crisis	-	50 000 000	29 500 000
DEC 12	Mobilisation of the EAR for Yemen, Sahel, Sudan	-	130 000 000	130 000 000
DEC 15	Mobilisation of the EAR for Lebanon		30 000 000	30 000 000
	Total transfer proposals	45 602 116	284 397 884	303 500 000
	Remainder	0	74 102 116	55 000 000
	Total remainder of commitment appropriations	74 102 116		